



COMITÉ DE DIRECTION

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie

BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : ffrancquembergue@yonne.fff.fr

PV183 CD15

PV du Comité de Direction du District de l'Yonne de Football

15 avril 2025

Présidence : M. CAILLIET Christophe

Présents : Mmes BRUNET Florence, FONTAINE Catherine, VIÉ Florence, MM. AMARAL Dominique, GIOÉ Christophe, MALDOU Adil, MOREL Stéphane, PLEUX Cédric. SABATIER Patrick, TALLANDIER Thomas,

Excusés : Mmes BOLLEA Catherine, ROBERT Aurélie, SOUSTELLE Christine MM. TRINQUESSE Jean-Louis, PERLIN Guillaume (Éducateur sportif).

Invités : Mme Floriane FRANQUEMBERGUE, M. BILLOTTE Bruno (CTD DAP 89),

Début de séance à : 19h00

Mme Floriane FRANQUEMBERGUE est désignée secrétaire de séance

Carnet de Famille

Le Comité adresse ses sincères condoléances à la famille de :

- Christian BÉNARD, membre de la commission sportive du District de l'Yonne, pour le décès de sa maman,
- Alain MONTAGNE, ancien membre de plusieurs commissions départementales, pour le décès de sa maman,
- Jacques MIOT, ancien Président et bénévole du club de Joigny,

Remerciements

Le Comité de Direction remercie les communes et les clubs qui par le prêt des installations sportives, permettent au District d'assurer ses missions sur l'ensemble du territoire icaunais.

1. Adoption des Procès-verbaux

- Adoption du PV 149 CD 13 du Comité de Direction du 13 février : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.
- Adoption du PV 162 CD 14 du Bureau du Comité de Direction du 7 mars : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.

2. Communication du Président

En préambule, le Président informe le Comité de Direction de la démission avec effet au 5 avril de Monsieur Wilfried RICHARD des commissions dont il faisait partie.

Le Comité le remercie pour ces 2 années passées au service du football icaunais.

a) Festival U13

Le Président et le Comité de Direction félicitent les clubs finalistes du Festival U13 et adressent leurs vœux de réussite aux clubs de l'AJA (filles et garçons) et de l'US JOIGNY (garçons), pour la finale régionale qui se déroulera le 3 mai à DIJON.

Le Président tient à préciser que ce Festival U13 fut une belle réussite sur le plan organisationnel mais surtout sur le comportement des équipes finalistes, leur encadrement et leurs soutiens.

Le Comité de Direction remercie les bénévoles du Stade Auxerrois pour leur implication dans la réussite de cet événement.

Un Google Form a été envoyé aux bénévoles, salariés et clubs présents sur l'événement afin d'avoir leur ressenti et travailler sur des pistes d'amélioration.

b) Point d'étape sur les licenciés

Le Président fait le point par rapport à la saison dernière : à ce jour 11 870 licenciés contre 12 179 la saison passée, soit une diminution de 2.5 % date à date.

c) Réunions de secteurs

Le Président fait un retour sur les premières réunions de secteur organisées à travers le département à la rencontre des clubs.

d) Challenge de la Convivialité

Une réunion avec les responsables d'équipes a été organisée le 17 mars.

Le Comité constate que 4 clubs étaient absents non excusés pour cette réunion. Les clubs de Charny, Senan, Andryes et Champs se voient donc infliger l'amende 5.14 des droits financiers du District.

e) Déménagement du Siège du District

Le Président informe le Comité de Direction qu'une visite des nouveaux locaux est programmée par le Conseil Départemental pour l'ensemble des Président.e.s de comités départementaux ce jeudi. Le lendemain, les salariés visiteront la nouvelle Maison des Sports. Des informations complémentaires sur le stationnement sont apportées. A date, la décision concernant la nouvelle zone de stockage du nouveau bâtiment n'est pas arrêtée.

Il est précisé que ce déménagement impactera le fonctionnement des services à la mi-mai, avec une probable fermeture administrative sur 48h a minima.

f) Assemblée Générale Extraordinaire le 25 juin

Comme chaque saison, une partie de la Soirée des Champions sera consacrée à une AG afin d'évoquer quelques adaptations réglementaires. Concernant le changement de siège social, une AG extraordinaire devra valider la nouvelle domiciliation.

g) Site web du District

L'architecture du site est finalisée. Robin, alternant au District, doit présenter prochainement la finalisation du projet pour une mise en œuvre souhaitée le mois prochain.

h) FMI et services informatiques FFF

Le Comité de Direction déplore les multiples dysfonctionnements impactant la vie des clubs et le préjudice subi par les services du District ne permettant pas l'accompagnement nécessaire auprès des clubs et des licenciés.

La stabilisation des modules Compétitions, FMI et Désignations demeure un enjeu urgent à solutionner, pour laquelle une nouvelle plateforme d'assistance FFF vient d'être dédiée pour les Ligues et Districts. Un retour d'expérience permettra d'ici la fin de saison de connaître l'efficacité de cette dernière.

i) Campagne des licences 2025/2026

En lien avec les services de la Ligue, les clubs seront invités à une réunion d'information concernant la campagne des licences qui s'ouvrira début juin.

Une information sera diffusée à ce sujet et cette réunion se tiendra le 19 juin à 18h30 à Appoigny.

Préalablement, un webinar devrait être organisé le 15 mai auquel l'ensemble des clubs seront invités.

3. Exécution du Budget et suivi des Finances du District de l'Yonne de Football

a) Les clubs non en règle financièrement

Rappel: En application de l'Annuaire du District de l'Yonne de Football 6.7 article 44 du Règlement intérieur, *en cas de non-paiement à la suite de deux rappels par voie électronique effectués, des pénalités sont applicables selon les règles suivantes :*

- *10% de pénalités sur le montant restant dû (envoi d'un courriel au club) ;*
- *20% de pénalités si la régularisation n'est pas intervenue dans les 30 jours (envoi d'un courriel avec AR au club) ;*
- *Si non régularisation dans les 10 jours à réception du courriel, saisie du dossier par le bureau ou le conseil d'administration qui prononcera des sanctions administratives telles que prononcées par la FFF dans l'article 200 des RG.*

La sanction s'appliquera à toutes les équipes du club.

Le Comité de Direction renouvelle à l'unanimité la somme limite de 500€.

Seul le club de Villeneuve / Yonne présente une créance supérieure à cette somme et il lui a été laissé la possibilité de régler cette créance au mois de mai après que ce dernier en ait fait la demande au Comité de Direction.

Le Président informe le Comité de Direction que le Stade Auxerrois a honoré sa créance conformément à l'échéancier proposé.

Le Trésorier mentionnant que le relevé n°3 sera envoyé à l'ensemble des clubs le 3 juin (règlement au 17 juin).

b) Règlement financier des clubs débiteurs

Le Président rappelle au Comité de Direction que la Ligue de Bourgogne Franche-Comté a adopté en Assemblée Générale le principe de retrait de points, y compris sur les championnats des Districts, si la situation comptable des clubs vis-à-vis de l'instance régionale demeure débitrice. Les membres du Comité de Direction décident de ne pas inclure de mesures similaires dans les règlements du District pour la prochaine saison.

c) Suivi du Budget

Le Trésorier fait le point sur l'état d'avancement du budget.

Par rapport au prévisionnel, 54% des charges ont été imputées et 53% des produits. Pas de vigilance particulière concernant les charges mais sur les produits, les partenariats sont encore à consolider. Les soutiens des pouvoirs publics, État et Département, connaissent une baisse importante (entre 30 et 40%), obligeant le District à travailler sur un prévisionnel fortement impacté pour la saison 2025/2026.

Le Comité de Direction fait part de son inquiétude sur la situation financière de notre Ligue et son impact sur le fonctionnement de notre District. Le Président précise qu'aucun accord relatif aux flux financiers entre la Ligue et les Districts n'a été trouvé à date, que ce soit en regard de la situation particulière de notre District vis-à-vis de l'ETR ou des autres flux sur cette nouvelle mandature.

d) Suivi des subventions ANS, FDVA et des CO LFA

Le Trésorier fait le point sur le suivi de ces subventions, en particulier l'ANS dont le dossier est en cours de finalisation. Il est rappelé la date du 30 avril pour la date limite de dépôt et des précisions sont apportées sur les actions « fléchées ».

Le Président précise que les contrats d'objectifs de la LFA envers les Ligues et Districts ne sont pas connus à ce jour.

e) Feuilles de match et/ou plateaux manquantes

Le Comité de Direction amende les clubs n'ayant pas retourné les feuilles de plateaux et/ou feuilles de présences (amende 5.25 / 30 €) mentionnés dans l'[ANNEXE 1](#).

Le Comité de Direction rappelle aux clubs que pour toute communication la messagerie officielle du club doit être utilisée.

Sont pris en compte seulement les mails envoyés via les messageries officielles et dont le signataire est identifié.

f) Amendes

- Mail du club de l'ENTENTE FLORENTINOISE, suite au PV de la commission sportive (PV 169 Sp 47) en date du 18/03/2025 concernant l'amende pour

non-envoi du constat d'échec FMI. Le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, décide de faire preuve d'indulgence et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 5.25 de 30 € relative au PV 169 Sp 47.

- Mail du club d'AILLANT, suite au PV de la commission sportive (PV 178 Sp 50) en date du 1^{er}/04/2025 concernant les amendes pour non-envoi de feuilles de match. Le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, décide de faire preuve d'indulgence et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler les amendes 5.25 de 2x30 € relative au PV 178 Sp 50.
- Mail du club de VERGIGNY ST FLO P, suite au PV de la commission sportive (PV 169 Sp 47) en date du 18/03/2025 concernant l'amende pour report tardif de match en seniors. Le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, décide de faire preuve d'indulgence et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 5.22 de 30 € relative au PV 169 Sp 47.
- Mail du club de SENS FP, suite au PV du Bureau du Comité PV 162 CD 14 en date du 07/03/2025 concernant l'amende relative à l'absence non excusée d'une joueuse à un rassemblement PPF. Le Comité de Direction, au vu des éléments fournis décide de faire preuve d'indulgence et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 15.3 pour un montant de 100 €.
- Mail du club de l'ENTENTE FLORENTINOISE, suite au PV du Bureau du Comité PV 162 CD 14 en date du 07/03/2025 concernant l'amende relative à l'absence non excusée d'un joueur à un rassemblement PPF. Le Comité de Direction, au vu des éléments fournis décide de faire preuve d'indulgence et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 15.3 pour un montant de 100 €.
- Mail du club de VARENNES, suite au PV du Bureau du Comité PV 162 CD 14 en date du 07/03/2025 concernant l'amende relative à l'absence non excusée d'une joueuse à un rassemblement PPF. Le Comité de Direction, au vu des éléments fournis décide de faire preuve d'indulgence et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 15.3 pour un montant de 100 €.

- Mail du club d'HERY, suite au PV de la Commission Sportive PV 178 Sp 50 en date du 01/04/2025 concernant l'amende pour absence de transmission FMI. Le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, décide de faire preuve d'indulgence et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 5.25 pour un montant de 30 €, relative au PV 178 Sp 50.
- Mail du club d'APPOIGNY, suite au PV de la Commission Sportive PV 178 Sp 50 en date du 01/04/2025 concernant l'amende pour absence de délégué. Le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, décide de faire preuve d'indulgence et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 5.13 pour un montant de 30 €, relative au PV 178 Sp 50.

Mme BRUNET et M. AMARAL n'ont pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

g) Frais des délégués

Le Comité de Direction précise que les frais pour les délégués officiels ne sont pas imputés sur les comptes des clubs, sauf si la demande émane de ces derniers. Concernant des frais déjà mentionnés sur les comptes des clubs, une régularisation sera faite à l'issue de la saison au bénéfice des clubs.

h) Contrats d'Objectifs District-clubs

Le Comité de Direction précise que les montants concernant les contrats d'objectifs District-clubs 24/25 seront validés à la mi-juin (rappel en [ANNEXE 2](#)), pour un règlement sur les comptes des clubs au 25 juin prochain. L'ensemble des informations sur ces derniers seront présentés lors de la Soirée des Champions du 25 juin prochain.

4. Rapport des commissions

a) Commission Départementale d'Arbitrage

Le corps arbitral icaunais réalise une action caritative en faveur des enfants hospitalisés.

La CDA a retenu « Les Rêves de Marlène » (www.facebook.com/lesrevesdemarlene). Cette association, créée par Géraldine Chareau suite au décès de sa fille de 15 ans, Marlène, collecte des peluches, les restaure puis les offre aux enfants hospitalisés dans notre département.

Il est proposé aux arbitres d'offrir symboliquement une somme équivalente à une indemnité de match (le montant souhaité pour la participation est libre).
Cette action doit se clôturer le 1er mai.

CDA – Nomination arbitres

Le Président de la CDA informe les membres du Comité de Direction des arbitres ayant validé la partie terrain via deux observations positives et qui peuvent donc être nommés officiellement :

- Simon BERGERY (HÉRY)
- Louis BISIAUX (STADE AUXERROIS)
- Hugo CANDON (MAGNY)
- Omar EL HAYANI LAZZOAU (ST GEORGES)
- Mathis GOURIER (MAGNY)
- Adil ESSALIMI (SENS FP)
- Lohan LE STUM (FC SENS)
- Diego MOREAU (APPOIGNY)
- Mateo RABBAKHI (APPOIGNY)
- Clément RAISON (APPOIGNY)
- Raphaël TOTI (SEREIN AS)
- Stéphane DIAS DE ALMEIDA (COULANGES)
- Luke DUPONT (TOUCY)
- Julien LEMASSON (CHENY)
- Pierre PINLON (MALAY)
- François BOYER (MIGENNES)

Le Comité de Direction valide à l'unanimité ces nominations.

Il rappelle aux clubs que les licences arbitres sont à faire dans les meilleurs délais.

Le Président de la CDA informe le Comité de Direction de la liste des candidats CR3 donnée par la CRA, pour la saison 2024-2025.

La CDA souhaite présenter Damien GIRARD GLEIZES et Nolan BRAGE.

Le Comité de Direction approuve cette proposition à l'unanimité

b) Commission technique

Fête des débutants : une réunion de préparation est prévue demain.

Festival U11 : une réunion de préparation a été effectuée avec le club de Joigny.
Le format à 24 équipes est validé. Le tirage au sort des équipes et des nations affectées est effectué par les membres du Comité de Direction.

Prochaine réunion du Comité de Direction

Jeudi 5 juin 2025 à 19h00

Séance levée à : 21h30

Le Président du District
de l'Yonne de Football
Christophe CAILLIET



Le Secrétaire Général du District
de l'Yonne de Football
Patrick SABATIER

